

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 28

Le Conseil Municipal de MAULEON s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le **lundi 27 avril 2026, à 19h00**, sous la Présidence de **M. Denis PRISSET, Maire**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 21 avril 2026.

**Présents** : M. PRISSET, Mme GREGOIRE, M. CHOUTEAU, Mme POUSIN-GOUDEAU, M. ZAORSKI et Mme MÉNARD, Mme AUGER, Mme BARBOT, Mme BAUDRY, Mme BREGEON, M. CLOCHARD, M. COCHARD, Mme DROUET, M. DUBOIS, M. DUBUQUOY, M. GODARD, M. LEGRIER, M. LERAY, Mme MARQUIS, M. METAYE, M. PAULEAU, M. SIMONNEAU et Mme SAUVAGE.

**Étaient excusés** : Mme PIED (Pouvoir à M. PAULEAU), M. HERAULT (Pouvoir à M. CLOCHARD), Mme GIRARDEAU (Pouvoir à M. DUBOIS), Mme COUTANT (Pouvoir à Mme POUSIN-GOUDEAU), Mme GUIGNARD (Pouvoir à Mme AUGER) et M. IZARD.

Madame GREGOIRE a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet :**

2026/063  
Désignation du correspondant en charge de sécurité routière (RN 249 – section E62)

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Considérant les dispositions relatives à la sécurité routière et à la prévention des risques ;  
Les correspondants en charge de la sécurité routière remplissent les missions suivantes :

- Assurer le lien avec les services départementaux et préfectoraux en matière de sécurité routière sur la RN 249 (section E62) ;
- Participer à la prévention et à la sensibilisation des usagers de cette section de route ;
- Suivre et coordonner les actions de la commune pour la sécurité routière (signalisation, aménagements, campagnes d'information) ;
- Rendre compte régulièrement au maire et au Conseil municipal des initiatives et événements liés à la sécurité routière sur ce secteur.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- De désigner Aurélie GREGOIRE en tant que correspondante sécurité routière de la commune de Mauléon.
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération aux autorités compétentes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exercice de cette fonction.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Denis PRISSET

  


La Secrétaire,  
Aurélie GREGOIRE

  
